



Habitat durable

A A



Qu'est-ce qu'un habitat durable ?

Un habitat durable est un habitat peu énergivore et en phase avec l'environnement local. Il doit être pensé en rapport avec le territoire dans lequel elle se situe et par rapport à la vie des ses occupants. Quelques conseils pour bien penser votre habitat durable.

Isoler

L'amélioration de l'isolation permet de réduire nettement la facture d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et le coût de fonctionnement des logements existants. Elle garantit un meilleur confort en supprimant l'effet de paroi froide et permet d'uniformiser la température dans les pièces. Dans l'ordre de priorité, s'attacher à améliorer l'isolation :

- des toits, murs et planchers
- des parois vitrées

Maitriser la consommation d'énergie au quotidien

Pour les équipements électroménagers

- acheter des produits peu gourmands en énergie de type A (étiquette énergie).
- consulter les notices avant l'achat pour connaître la consommation totale et en veille des ordinateurs, téléviseurs, matériel Hi-Fi...
- les brancher sur des prises avec interrupteur pour supprimer les veilles inutiles
- utiliser les cycles "éco" des appareils ménagers
- installer les appareils de froid loin des sources de chaleur
- dégivrer le congélateur dès qu'il y a plus de 2 mm de givre
- éteindre les lumières inutiles...

Pour les éclairages

- laisser entrer la lumière du jour : privilégier les murs de couleur claire, installer les zones de travail sous les fenêtres, limiter les rideaux et double rideaux...
- remplacer les lampes à incandescence ou les halogènes par des lampes basse consommation, qui

durent plus longtemps et consomment moins. Attention ! Ces dernières ne conviennent pas dans les pièces où l'on allume et éteint souvent pour un court moment. Privilégiez la qualité.

- dépoussiérer lampes et abat-jours

Faire des économies avec les énergies renouvelables

- le solaire thermique pour la production d'eau chaude : un chauffe-eau solaires peut couvrir 40 à 60 % des besoins annuels d'eau chaude sanitaire d'une famille
- le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité : 25 m² de modules photovoltaïques peuvent produire l'équivalent des besoins annuels en électricité spécifique d'un foyer

L'ADEME recommande de choisir des matériels certifiés.

Les aides financières pour faire des économies d'énergie :

<http://www.orvault.fr/mairie/developpement-durable/coups-de-pouce-financ...>

Les aides financières pour votre habitat durable :

<http://www.orvault.fr/mairie/developpement-durable/coups-de-pouce-financ...>

FAQ

Un habitat à construire ou à rénover, en habitat durable ?

Avec Espace Info Energie, vous trouverez tous les conseils utiles si vous avez un [projet de construction](#) sur Orvault ou [de rénovation](#)

Que choisir entre les labels de maisons à énergie passive (BEPASS) et de maisons à énergie positive (BEPOS) ?

Derrière ces acronymes se cachent des dispositifs pour inciter les constructeurs de bâtiments neufs à adopter une démarche de haute qualité environnementale calant aux réglementations thermiques (RT) et à encourager la production d'énergies renouvelables.

Avec les labels BEPASS et BEPOS, il s'agit d'aller plus loin que le Bâtiment Basse Consommation (BBC) dont le seuil maximal de consommation était fixé à 50kWep/m²/an. Un BEPASS, c'est un bâtiment qui produit autant qu'il consomme. Une maison passive ne doit pas consommer pour le chauffage ou le rafraîchissement plus de 15 kWep/m²/an. Un BEPOS, c'est un BEPAS qui a dépassé ses besoins énergétiques par une production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, géothermique...).

Pour aller plus loin

Le label BEPOS Effinergie ® :

<http://www.effinergie.org/index.php/les-labels-effinergie/bepos-effinergie>

Le Label Passivhaus ® : <http://www.passivhaus.fr/>

Test d'étanchéité, kézako?


Avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, les déperditions d'énergie par renouvellement d'air représentent une part de plus en plus importante dans le bilan du chauffage. Concevoir des bâtiments étanches à l'air, c'est minimiser leurs besoins de chauffage, tout en maintenant une ventilation efficace pour un air sain. Un test d'étanchéité permet de vérifier que les objectifs fixés sont bien atteints. Pour les maisons individuelles, il est recommandé de ne pas dépasser 0,6 m³/h/m², soit l'équivalent en surface de 5 pièces de 1€ (4,2cm²). Il est obligatoire pour tout type de logements sauf le tertiaire.

Pour en savoir plus : <http://www.effnergie.org/index.php/outils-effnergie/faq/faq-etancheite-a-lair>

Que sont les Certificats d'Economie d'Energie ?

Des aides financières pour vos travaux de rénovation énergétique. Renseignez-vous sur les formalités à accomplir avant de commencer les travaux, pour en savoir plus

[plaquette_cee_eie_centre.pdf](#)

 [plaquette_cee_eie_centre.pdf \(1021 Ko - .pdf\)](#)

Espace Info Energie

Espace Info Energie :

02 40 08 03 30

- Pour un conseil technique, financier et juridique
- Pour faire une thermographie aérienne de votre logement et identifier les pistes d'économie d'énergie

Aides financières

[Quelles sont les aides possibles ?](#)

Contacts

Mission Développement Durable

02 51 78 31 38

m3dp@mairie-orvault.fr

Animation environnement

02 51 78 33 75

sedd@mairie-orvault.fr

SOLIHA

Besoin d'une aide ou d'un conseil pour améliorer, rénover ou adapter votre logement ?
[SOLIHA](#) (Solidaire pour l'Habitat) vous informe sur rendez-vous, tél : 02 40 44 99 44

Source URL: <https://www.orvault.fr/vie-pratique/urbanisme-habitat/habitat-durable>